



CANADA

Dept. of Transport
 100, rue Sparks
 Ottawa, Ontario
 K1A 0S5

AVIATION

Protocol for the Suppression of Unlawful Acts at Airports or
 Airports serving International Civil Aviation, Supplementary to the
 Convention for the Suppression of Unlawful Acts against the Safety
 of Civil Aviation, done at Montreal September 23, 1971

Done at Montreal, February 24, 1982

In force August 6, 1982

Signed by Canada February 24, 1982

Ratified by Canada August 2, 1982

In force for Canada September 1, 1982

AVIATION

Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les
 aéroports servant à l'aérien civil international, complémentaires
 à la Convention pour la répression des actes illicites contre la
 sécurité de l'aérien civil, faite à Montréal le 23 septembre 1971

Fait à Montréal, le 24 février 1982

En vigueur le 6 août 1982

Signé par le Canada le 24 février 1982

Ratification du Canada le 2 août 1982

En vigueur pour le Canada le 1^{er} septembre 1982